CCI MAINE-ET-LOIRE

MODE D'EMPLOI POUR REMPLIR LE DOSSIER ACCESSIBILITE (AT + Ad'Ap)

(Après avoir regardé votre bail pour savoir à qui incombe les travaux et fait le diagnostic éventuel et le chiffrage).

Pour faire le point sur l'état d'accessibilité de votre établissement, plusieurs liens :

www.accessibilite.gouv.fr ou http://www.maine-et-loire.gouv.fr/accessibilite-r68.html

http://www.maineetloire.cci.fr/rubrique-2275-Accessibilite-dans-les-commerces.html

NB : les travaux ne peuvent commencer sans autorisation :

- passage du dossier en commission accessibilité-sécurité
- passage en préfecture si demande de dérogation (décision du Préfet)

1er point ; remplir le cerfa n° 13824*03 : (Ce formulaire de demande d'autorisation concerne tous les travaux non soumis a permis de construire (neuf, rénovations, mises aux normes, etc…).

- **Parag 1 : identité du demandeur,**
- **Parag 2 : coordonnées du demandeur (1 ou plusieurs)**
- **Parag 3 : Auteur du projet ou maître d'œuvre**
- **Parag 4 : le projet :**
  - 4.1 : adresse du terrain
  - 4.2 : activité (avant et après travaux)

NB : rappel sur le classement ERP incendie :

Pour rappel, les commerces ne sont plus classés en 5ème catégorie dès que l'un des trois seuils suivants est dépassé :

- 200 personnes au total
- 100 personnes en sous-sol
- 100 personnes aux étages

A noter que ces seuils ne s'appliquent pas aux commerces situés dans un centre commercial : la catégorie de l'ensemble du centre commercial est attribuée à ces commerces, généralement la 1ère catégorie.

  - 4.3 : Nature des travaux :
    - ✓ Cocher pour le cadre bâti :

« Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité »,

    - ✓ Et en cas de travaux :

« Travaux d'aménagement », si certains travaux sont prévus ; voir liste.

  - 4.4 : Effectif maximum susceptible d'être admis, même temporairement par niveau (à un instant « T »).
  - 4.5 : stationnement (si stationnement privé accessible)
- **Parag 5 : Dérogations et/ou adaptations mineures**
  - 5.1 : Dérogations : cocher les cases concernées
  -

- **Parag 6 : en cas de demande d'Ad'Ap**
    - 6.1 : parties accessibles, parties restant à mettre en accessibilité
    - 6.2 : chiffrage et calendrier

2ième point ; liste des pièces à joindre au Cerfa :

- Notice accessibilité simplifiée (voir notice descriptive jointe)
- Notice sécurité incendie simplifiée,
- Plan de situation (localiser le commerce dans la commune : plan calendrier des Postes ou plan de ville)
- Plan coté simplifié (à titre d'exemple) :

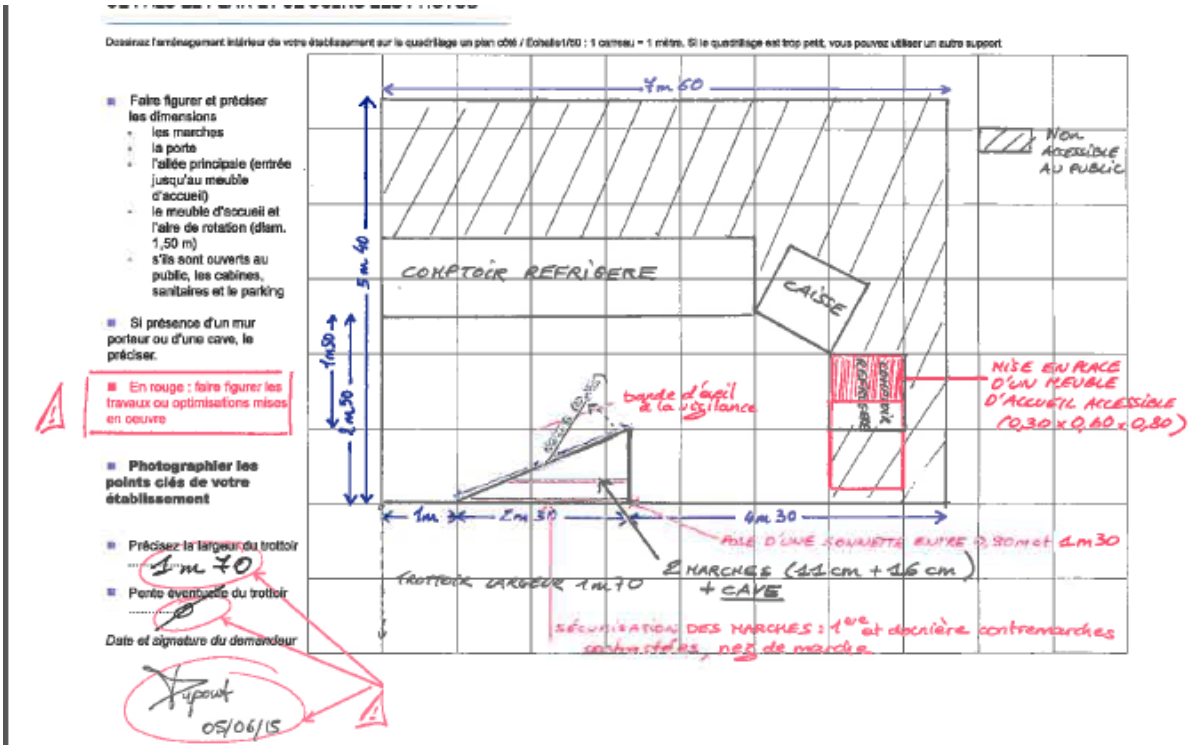
Dessinez l'aménagement intérieur de votre établissement sur le quadrillage un plan côté / Echelle 1/50 : 1 carreau = 1 mètre. Si le quadrillage est trop petit, vous pouvez utiliser un autre support
Faire figurer et préciser les dimensions
les marches
la porte
l'allée principale (entrée jusqu'au meuble d'accueil)
le meuble d'accueil et l'aire de rotation (diam. 1,50 m)
s'ils sont ouverts au public, les cabines, sanitaires et le parking
Si présence d'un mur porteur ou d'une cave, le préciser.
En rouge : faire figurer les travaux ou optimisations mises en œuvre
Photographier les points clés de votre établissement
Préciser la largeur du trottoir
1m 70
Pente éventuelle du trottoir
0
Date et signature du demandeur
05/06/15
7m 60
5m 40
1m50
1m50
COMPTOIR REFRIGERE
CAISSE
Non accessible au public
bande d'éveil à la vigilance
MISE EN PLACE D'UN MEUBLE D'ACCUEIL ACCESSIBLE (0,30 x 0,60 x 0,80)
1m
1m 50
4m 30
2 MARCHES (11 cm + 16 cm) + CAVE
TROTTOIR LARGEUR 1m70
SÉCURISATION DES MARCHES : 1ère et dernière contremarches

Sur papier quadrillé (1cm = 1m) ; (voir plan agrandi) :

➲ Préciser les dimensions des marches, des portes et de l'espace intérieur

➲ Indiquer :

L'allée principale (entrée jusqu'au meuble d'accueil)

Le meuble d'accueil et l'aire de rotation (diam. 1,50 m)

S'ils sont ouverts au public, les cabines, sanitaires et le parking

Si présence d'un mur porteur ou d'une cave, le préciser.

En rouge : faire figurer les travaux ou optimisations mises en œuvre (sur le plan : bande d'éveil à la vigilance, meuble d'accueil accessible,

Photographier les points clés de votre établissement

Précisez la largeur du trottoir

Pente éventuelle du trottoir

- **Si demande(s) de dérogation** : (voir courriers types)
    - Lettres d'accompagnement (Préfecture et Commission Communale d'accessibilité)
    - Photos des parties non accessibles.